

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bellevigne-en-Layon, en partenariat avec l'association Actiom, propose à tous ses habitants l'accès à une complémentaire santé mutualisée. C'est ainsi une possibilité pour obtenir de meilleures garanties à un tarif plus accessible.



RÉUNIONS D'INFORMATION

MUTUELLE COMMUNALE

MAR. 10 OCTOBRE : 20 h 30 - Salle des Douves - Thouarcé

MER. 11 OCTOBRE : 10 h 30 - salle de loisirs - Faye-d'Anjou
18 h 30 - salle du Mail - Rablay-sur-Layon

JEU. 12 OCTOBRE : 10 h 30 - Salle de la Mairie Faveraye-Mâchelles
14 h - salle annexe - Champ-sur-Layon

- À l'issue de ces réunions, les personnes intéressées pourront rencontrer les conseillers pour des rendez-vous individuels.
- Des permanences sont également possibles du 10 au 12 octobre au sein de France Service (Neufbourg)
> Prenez rendez-vous dès maintenant (coordonnées ci-dessous).



Prise de rendez-vous et service conseil et gestion
05 64 10 00 48
souscription@associationactiom.com

LE DISPOSITIF MA COMMUNE, MA SANTÉ

UNE MUTUELLE COMMUNALE POUR LES HABITANTS DE BELLEVIGNE-EN-LAYON

Le dispositif Ma Commune, Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Grâce au partenariat de la commune avec l'association ACTIOM, vous bénéficiez ainsi des meilleures garanties santé et des services complémentaires au meilleur prix calculé selon votre profil et vos véritables besoins.

QU'EST-CE QUE CE DISPOSITIF ?

- Une mutuelle ouverte à tous
- Des tarifs négociés et mutualisés au niveau national
- Le libre choix d'une formule adaptée aux besoins de chacun parmi les offres de plusieurs partenaires
- Une tarification simple pouvant générer une réelle économie sur les cotisations

À QUI S'ADRESSE CETTE MUTUELLE ?

Pour bénéficier de Ma Commune, Ma Santé, il faut :

- Habiter Bellevigne-en-Layon (résidence principale ou secondaire)
- ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune
- ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune.



Renseignements auprès de l'association Actiom :
05 64 10 00 48
souscription@associationactiom.com